

N°585

du 15
MARS
2013



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.4 La Banque centrale fait l'état dans l'Uemoa

**Le Togo,
la Côte d'Ivoire,
le Sénégal...
au-dessus du
seuil de pauvreté
de l'Union**

P.3 L'autre précision d'avant les élections législatives

Toutes les préfectures ne seront pas des circonscriptions électorales

P.7 Secteur informel au Togo

**Les bonnes
affaires des
Nigériens**



Gilbert Bawara, Ministre de l'Administration Territoriale

P.4 D'après l'Organisation internationale du café

**Chute des
performances du
Togo sur quatre mois**

P.4 Lancement du recensement électoral

**Angèle Aguigah lance
officiellement le
recensement électoral**

P.3 Après sa future mise en place par une loi

**Le retrait de l'aide
juridictionnelle induira une
obligation de restitution à l'Etat**

**epiq
nation
FRIDAY**

Promo flash 15 mars !
1h d'internet à 150 FCFA.
Envoyez «free» au 3131 (coût 150 F)

Pour devenir EPIQ, tape *143*1# (abonnement à 100F). Tu n'es pas encore fliov? Achète-toi vite une puce fliov!

Epiq Nation Togo www.epiqnation.tg



PA-LUNION

www.pa-lunion.com



L'autre précision d'avant les élections législatives

Toutes les préfectures ne seront pas des circonscriptions électorales

Pater Late

Dans la foulée de l'élection présidentielle de 2010, et en vue des élections législatives de 2012 (date constitutionnelle), la Mission d'observation de l'Union européenne invitait le Gouvernement togolais à « *procéder au redécoupage administratif des circonscriptions électorales* ». Bien avant, dans son rapport de 2007, elle écrivait que 29 partis ont présenté des listes aux élections législatives, mais seuls 3 partis ont obtenu la totalité des 81 sièges de l'Assemblée nationale : le Rassemblement du peuple togolais (50), l'Union des forces de changement (27) et le Comité d'action pour le renouveau (4). « *De manière générale, le cadre légal offre la possibilité de conduire des élections selon les normes internationales pour la tenue d'élections compétitives et crédibles mais comporte toutefois des lacunes. Le système électoral est celui du scrutin proportionnel de circonscription (listes fermées), lequel se fonde sur le découpage préfectoral (81 sièges répartis entre 30 préfectures plus la commune de Lomé). Ce système, qui a été approuvé par les signataires de l'APG et sur la base duquel ils ont accepté de concourir, s'est avéré déséquilibré. La répartition des sièges entre circonscriptions aboutit à des variations très importantes dans le coefficient de représentativité des sièges au détriment, principalement, des circonscriptions du Sud et tout particulièrement de la ville de Lomé et de son « hinterland » (préfecture du Golfe). A cet égard, le système électoral s'écarte significativement des recommandations internationales existantes en la matière (...). En outre, le scrutin proportionnel, sous quelque forme que ce soit, s'accommode mal de circonscriptions de taille réduite où le nombre de sièges en compétition est faible tel que dans le cas du Togo. Dans ce type de cas de figure, le choix de la méthode du plus fort reste ou de la plus forte moyenne affecte généralement de manière non négligeable le résultat final », avait-elle indiqué. Aussi recommandait-elle de « *revoir le découpage électoral afin de rééquilibrer la représentation des populations. A défaut de recensement des populations, l'allocation des sièges attribués aux circonscriptions pourrait être établie sur la base du fichier électoral, lequel constitue une base consensuelle. Il importe également d'examiner si l'actuelle base utilisée, à savoir les préfectures, peut effectivement permettre une allocation compatible avec l'usage de la proportionnelle du fait du nombre relativement réduit de sièges en jeu (81)* ».*

Depuis lors, un recensement général de la population est réalisé et a dégage le vrai peuplement des



Gilbert Bawara, Ministre de l'Administration territoriale

différentes bourgades du pays. Entre-temps, en 2009, l'Autorité a dû ériger et créer d'autres préfectures. Dans la conscience collective, et se fondant sur une appréhension de 2007 selon laquelle le mode de scrutin choisi implique que les préfectures sont devenues les circonscriptions électorales, on s'attend à une augmentation des circonscriptions électorales pour les futures législatives. D'aucuns ont même vite fait d'entrevoir cette option dans la récente augmentation du nombre de sièges de députés, de 81 à 87.

Ceci n'est pas consacré au sommet de l'Etat. En conseil des ministres le 1^{er} mars 2013, il a circulé un projet de décret fixant le nombre de circonscriptions électorales. Il y est maintenu que l'élection des députés gardera son format de liste bloquée à la représentation proportionnelle dans un ressort territorial appelé circonscription électorale. Rien n'a encore filtré sur le nombre et l'étendue des dites circonscriptions. L'évidence actuelle est que le découpage administratif est délié du découpage électoral. Il s'agit de distinguer les préfectures des circonscriptions électorales. Le pouvoir de Lomé soutenant que, désormais, la création de nouvelles préfectures qui obéit à la nécessité de rapprocher l'administration et les services publics des populations bénéficiaires ne devra pas induire automatiquement la création de nouvelles circonscriptions électorales, ni induire une augmentation mécanique du nombre de députés à avoir à l'Assemblée nationale, comme le Code électoral le laissait supposer auparavant. Dans la foulée, il est murmuré que le territoire national est subdivisé en 30 circonscriptions électorales. Un nombre inférieur au nombre actuel de préfectures. En appui, l'Autorité dit s'adosser aux recommandations de la Mission d'observation électorale de l'Union européenne qui préconisaient une augmentation du nombre de sièges pour la Commune de Lomé et son hinterland qu'est la préfecture du Golfe, et la nécessité

de dissocier le découpage administratif du découpage électoral. Il faut rappeler que, pour les législatives d'octobre 2007, le pays était partagé en tout en 31 circonscriptions électorales, y compris Lomé-commune pris comme tel : Kpendjal, Tone,

Tandjouaré et Oti dans les Savanes, Kéran, Doufelgou, Kozah, Binah, Dankpen, Bassar et Assoli dans la Kara, Tchaoudjo, Tchamba, Sotouboua et Blitta dans la Centrale, Ogou, Amou, Wawa, Kloto, Danyi, Agou, Est-Mono, Moyen-Mono et Haho dans les Plateaux, Yoto, Vo, Lacs, Zio, Avé, Golfe et Lomé-Commune dans la Maritime. En clair, les fils des nouvelles préfectures (sous-préfectures avant la loi de 2009) doivent encore attendre avant de décrocher le visa de ressortissants d'une circonscription électorale : Bas-Mono (88.846 habitants), Akébou (62.245 habitants), Kpélé (75.890 habitants), Cinkassé (78.592 habitants) et Anié (95.090 habitants). Enfin, il est créé une Commission électorale locale indépendante (CELI) dans chaque circonscription électorale et dans chaque arrondissement de la commune de Lomé. Le ressort territorial de chaque CELI est dans un décret. En début mars, le nombre des députés à élire a été porté à 87, avec la précision que les régions Maritime et des Plateaux bénéficieront de cette augmentation de sièges.

Après sa future mise en place par une loi

Le retrait de l'aide juridictionnelle induira une obligation de restitution à l'Etat

Pendant que les avocats ne comprennent pas que l'aide juridictionnelle ne tombe toujours pas, alors même qu'elle a été déjà programmée dans deux exercices budgétaires successifs, le pouvoir de Faure Gnassingbé met en place le texte juridique qui va fonder la matière. Lentement, à coup sûr. Aussi, en début mars, le conseil des ministres a-t-il poursuivi la lecture de l'avant-projet de loi portant aide juridictionnelle. Le moins qu'on puisse dire, c'est que la gestion de l'aide se fera suivant la règle qui veut que lorsqu'elle est indûment perçue, le bénéficiaire soit contraint au remboursement. C'est le cas lorsque celui-ci remplit les conditions du retrait de l'assistance juridictionnelle.

Sans préjudice des sanctions pénales éventuellement encourues, le bénéfice de l'aide est retiré, même après l'instance ou l'accomplissement des actes pour lesquels il a été accordé, si ce bénéfice a été obtenu à la suite de déclarations ou au vu de pièces fausses ou inexacts. Par exemple, s'il survient au bénéficiaire des ressources telles que si elles avaient existé au jour de la demande d'aide, celle-ci n'aurait pas été accordée. Ou lorsque la décision passée en force de chose jugée a procuré au bénéficiaire des ressources telles que si elles avaient existé au jour de la demande d'aide, celle-ci ne lui aurait pas été accordée. Idem lorsque la procédure engagée par le demandeur bénéficiant de l'aide juridictionnelle a été jugée dilatoire ou abusive, appréciation

que n'a pu faire avant l'octroi le bureau d'aide juridictionnelle du lieu de son domicile ou de la juridiction dans le ressort de laquelle il se trouve. Et il est prévu que le retrait de l'aide rende immédiatement exigibles, dans les limites fixées par la décision de retrait, les droits, redevances, honoraires, émoluments, consignations et avances de toute nature dont le bénéficiaire avait été dispensé. Le retrait emporte obligation pour le bénéficiaire de restituer les sommes versées par l'Etat.

Dans tous les cas, la décision de retrait doit être motivée et le bénéficiaire doit être mis en demeure de présenter ses observations verbales ou écrites. Elle est susceptible de recours.

En rappel, pour profiter de l'aide, il est dit que le demandeur de l'aide juridictionnelle est obligé de prouver son état de pauvreté. La première condition étant que l'aide ira aux personnes physiques de nationalité togolaise dont les ressources sont insuffisantes pour faire valoir leurs droits en justice ou poursuivre l'exécution de tous actes et procédures d'exécution antérieurement obtenus sans le bénéfice de cette aide. Il s'agit des indigents, des personnes assujetties à l'impôt libérateur, des personnes dont les frais à exposer ne peuvent être supportés par leurs ressources initialement réputées suffisantes, du conjoint qui a la charge d'enfants mineurs, en instance de divorce et ne disposant d'aucun revenu propre,

VERBATIM Par Eric J.

Les surprises papales

Ce mercredi 13 mars 2013 vers 19h05, une nouvelle page s'est écrite pour l'Eglise catholique. Un nouveau pape succède à un autre qui est vivant. Cela n'arrive pas souvent au Vatican. Les souverains pontifes sont généralement élus à la suite de la mort de leur prédécesseur. Le cas du pape Benoît XVI restera pour longtemps dans la légende. Car, pour quitter la tête de l'Eglise catholique le 28 février 2013, Joseph Ratzinger a tout simplement évoqué son état de santé, sans rencontrer d'opposition.

L'élection d'un nouveau pape s'est faite dans les règles de l'art. Les 115 cardinaux électeurs se sont réunis depuis mardi en conclave secret. Puisque tout reste secret, la fumée noire au moins démontre à suffisance qu'il s'agit d'un vote démocratique. Selon des sources propres du Vatican, les cardinaux ont passé plusieurs tours- on a parlé de huit au total- de vote pour désigner le 266^{ème} pape de l'histoire.

L'heureux élu s'appelle Jorge Mario Bergoglio. Il a 76 ans, est archevêque de Buenos Aires depuis 1998 dans son pays d'origine, l'Argentine. Ses premiers mots au nombreux public attroupé sur la place Saint Pierre pour le découvrir ont été émouvants. « *Il semble que les cardinaux sont allés me chercher au bout du monde* », a déclaré le nouveau pape.

Il est donc le premier pape latino-américain et premier Jésuite à tenir les rênes de l'Eglise catholique. Cela a été une grande surprise pour le monde entier qui s'attendait, comme à l'accoutumée, à voir un souverain européen.

L'autre surprise a été le choix fait sur son nom de règne, François 1^{er}, jamais porté par aucun pape. Une façon pour cet homme humble qui choisit délibérément de vivre dans un petit appartement en lieu et place de la villa huppée de l'archevêché de Buenos Aires, de continuer son combat contre la pauvreté.

Aussi, pour dire aux fidèles qu'il a besoin d'eux pour réussir sa nouvelle mission, le nouveau pape a lancé à la foule présente « *Priez pour moi et donnez-moi votre bénédiction* ». Avant de demander aux fidèles d'« *entreprendre un chemin de fraternité, d'amour et d'évangélisation* ».

Dans le monde entier, les félicitations lui sont parvenues de partout. Même les milieux musulmans portent déjà des espoirs d'entretenir désormais de meilleures relations avec l'Eglise catholique.



Me Tchitchao Tchaim, Ministre de la Justice

de la personne sans emploi et sans ressources, abandonnée par son conjoint, aux fins d'obtenir du tribunal une pension alimentaire pour elle-même ou pour les enfants laissés à sa charge, du condamné à perpétuité, demandeur au pourvoi assujéti à la tranche supérieure de l'impôt, sauf si l'infraction est commise contre les biens, des ressortissants d'un Etat lié au Togo par un accord bilatéral qui leur reconnaît le bénéfice de l'aide, des réfugiés reconnus par le Togo ou des demandeurs d'asile dont la demande d'asile est pendante devant la commission nationale d'éligibilité au statut de réfugiés. Le demandeur de l'aide devra justifier que ses ressources mensuelles sont inférieures au double du montant du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG), soit 35.000 francs Cfa. On tiendra compte des ressources de toute nature dont il a directement ou indirectement la jouissance ou la libre disposition, notamment les éléments extérieurs du train de vie, l'existence de biens meubles ou immeubles, qu'ils soient

ou non productifs de revenus, à l'exclusion de ceux qui ne pourraient être vendus ou donnés en gage sans qu'il n'en résulte un déséquilibre de la situation économique de l'intéressé. Bien plus, la demande de l'aide fera qu'on fouillera dans les ressources du conjoint du demandeur, ainsi que de celles des personnes vivant habituellement à son foyer, sauf si la procédure oppose entre eux les conjoints ou les dites personnes ou s'il existe entre eux, par rapport à l'objet du litige, une opposition ou une divergence d'intérêts rendant nécessaire une appréciation distincte des ressources.

L'institution de l'aide vient de l'observation constante que tous les citoyens n'ont pas un égal accès à la justice. Celle-ci entraînant surtout des frais importants et hors de portée de toutes les bourses. Depuis 1978, et l'ordonnance du 7 septembre portant organisation judiciaire, il est décrété que la justice est gratuite. Seulement, l'assistance humanitaire à indigent qui y était prévue n'a jamais été mise en œuvre.

D'après l'Organisation internationale du café Chute des performances du Togo sur quatre mois

Jean Afolabi

Les dernières statistiques de l'Organisation internationale du café (OIC), citées par l'agence Ecofin, font état de certaines belles performances africaines sur la période octobre à janvier par rapport à la même période en 2011/12. Ainsi, le Burundi a enregistré une hausse de 132,4% de ses exportations de café, à 198 000 tonnes, le Cameroun de 95,9% à 76 000 tonnes, la Côte d'Ivoire de 41,4% à 275 000 tonnes, l'Ethiopie de 88,5% à 993 000 tonnes, le Kenya de 40,6% à 183 000 tonnes et la Tanzanie de 102,4% à 444 000 tonnes.

En revanche, le Togo disparaît de plus en plus de la scène caféière avec une chute de 63,5% à 8 tonnes comme la Sierra Leone avec -65,4% à 8 tonnes ou encore le Ghana avec une chute de 41,4% à 34 000 tonnes. L'Angola, auparavant grand producteur de café, a des exportations quasi inexistantes à 3 t, en baisse de 13,3%.

Et pourtant, d'après la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao), le café et le cacao togolais ont impulsé le taux d'exportation du pays au cours des dix dernières années. Au sein de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa), ce taux a progressé de 2,1 points de pourcentage au cours des dix dernières années. L'analyse par pays montre que des performances ont été enregistrées sur la période au Burkina (+12,4 points), au Niger (+11,3%), au Togo (+11,2%) et en Côte d'Ivoire (+10,4%). Dans la plupart de ces pays, l'augmentation



des taux d'exportation est liée au dynamisme du secteur des industries extractives dans un contexte de hausse des cours. Elle résulte également de l'essor dans certains secteurs agricoles, notamment le coton au Burkina et au Togo ainsi que le café et le cacao au Togo.

Déjà en régression au dernier trimestre (juillet-août-septembre) de la campagne 2011-2012 de 32,92% par rapport au trimestre précédent, l'exportation du café togolais a enregistré une nouvelle chute au premier trimestre (octobre - novembre - décembre) de la campagne 2012-2013, en s'exportant à 197 611 kilogramme. Ce qui représente une diminution de 89,09% par rapport aux 1 811 329,8 kilogramme du trimestre qui a précédé. Encore que, en glissement annuel, par rapport au premier trimestre de la campagne précédente qui avait affiché 429 424 kilogrammes, l'exportation du café est en diminution de 53,98%.

Le Togo affiche ces performances au moment où le prix international continue de baisser. Depuis le démarrage de la campagne caféière,

en septembre 2011, le prix moyen du café, reflété par l'indicateur composite de l'Organisation internationale du café (OIC), n'a cessé de baisser. En février, il a encore perdu 3,5%, passant de 188,9 en janvier à 182,29 le mois dernier, la hausse des prix du Robusta n'étant pas parvenue à compenser la baisse des Arabica. Le prix indicatif de l'OIC est maintenant de 15,6%, inférieur à février 2011 et 13,4% en baisse par rapport à la moyenne de 2011, rapporte l'agence Ecofin. Le prix de l'ensemble des 4 grandes familles de café - Arabica Doux Colombie, Autres Doux, Brésil Naturels et Robusta - a reculé par rapport à il y a 12 mois.

Il est vrai que la récolte brésilienne, qui devrait très prochainement démarrer, s'annonce record, de l'ordre de 50,6 millions de sacs de 60 kilos, cette perspective pesant sur les prix. Toutefois, le Brésil devra compenser une récolte en baisse en Amérique centrale et en Colombie et devra faire face à sa propre consommation nationale qui ne cesse de croître.

Lancement du recensement électoral Angèle Aguigah lance officiellement le recensement électoral

Lentement mais sûrement, le Togo avance vers des élections législatives pour renouveler l'actuelle Assemblée nationale en fin de mandat. C'est ainsi que la Commission électorale nationale indépendante déroule son calendrier sans, pour autant, fixer la date du scrutin. Après le déploiement des kits d'enregistrement vers la zone I s'étalant de Dapaong à Atakpamé, elle lance officiellement le recensement électoral.

La présidente de la Ceni, Angèle Dola Aguigah, dans son allocution télévisée, a appelé l'ensemble des Togolais en âge de voter d'aller se faire recenser. «*Nous invitons donc, au cours de ce recensement, tous les citoyens âgés de 18 ans révolus, jouissant de leurs droits civils et politiques prévus par la loi, à se faire recenser, en justifiant leur identité, sur la liste électorale de la commune ou de la circonscription électorale où se trouve leur domicile ou leur résidence. A la fin de son enrôlement, chaque citoyen inscrit, reçoit séance tenante, sa nouvelle carte d'électeur biométrique et sécurisée.*» a-t-elle lancé. Elle inscrit cette invite dans un cadre légal suivant le code électoral en vigueur. «*Le code électoral du Togo, précise en ces articles 40 à 64 que le recensement électoral est une opération d'inscription et de dénombrement de tout citoyen en*



Angèle Aguigah, Présidente de la CENI

âge de voter (18 ans révolus).» le discours de lancement de la présidente de la Ceni précise-t-elle. Voici en intégralité

Allocution de circonstance de la Présidente de la CENI

Chers Soeurs et chers Frères, Dans le cadre de son calendrier d'activités, et en application du décret du 06 mars 2013 portant ouverture du recensement électoral, la CENI, Commission Electorale Nationale Indépendante, vient par ma voix, vous inviter à vous inscrire sur les listes électorales dans le cadre du processus électoral en cours. Le code électoral du Togo, précise en ces articles 40 à 64 que le recensement électoral est une opération d'inscription et de dénombrement de tout citoyen en âge de voter (18 ans révolus).

Vous comprendrez donc que le recensement n'a aucun caractère politique, mais c'est un acte citoyen et civique. Cette année, nous procédons à l'établissement d'une nouvelle liste électorale, et donc, les cartes d'électeurs délivrées en 2007 et en 2010 ne sont plus valables. Le recensement électoral se déroule du 15 mars au 15 avril 2013.

En raison des enjeux et dans le souci d'une efficacité optimale, la CENI a scindé le Togo en deux zones opérationnelles : la première zone couvre les préfectures de Kpendjal à Ogou et la délivrance des cartes d'électeurs se fera du 15 au 24 mars ; pour la deuxième zone qui couvre le territoire de Haho à Lomé-Commune, le recensement se fera du 5 au 15 avril 2013.

Nous invitons donc, au cours de ce recensement, tous les citoyens âgés de 18 ans révolus, jouissant de leurs droits civils et politiques prévus par la loi, à se faire recenser, en justifiant leur identité, sur la liste électorale de la commune ou de la circonscription électorale où se trouve leur domicile ou leur résidence. A la fin de son enrôlement, chaque

citoyen inscrit, reçoit séance tenante, sa nouvelle carte d'électeur biométrique et sécurisée.

Mes chers Soeurs et chers Frères,

Le souci majeur de la CENI, qu'elle souhaite partager avec vous, est, à l'issue du recensement électoral, de constituer un nouveau fichier électoral fiable répondant aux critères d'exhaustivité, d'exactitude, d'actualité et d'inclusion. Nous avons la conviction que la fiabilité du fichier électoral contribuera à la crédibilité du scrutin, et permettra de rassurer les Togolaises et les Togolais sur la transparence des élections législatives et locales de 2013. Vous l'aurez donc compris, la CENI met tout en œuvre pour que ce processus électoral se déroule dans la paix que nous souhaitons tous pour notre cher pays, le Togo.

Avant de terminer mon propos, je voudrais au nom de la CENI remercier toutes les parties prenantes à ce processus électoral, notamment les partis politiques, les organisations de la société civile, les médias de service public et privés et les agents électoraux pour leurs contributions à la réussite de ce processus électoral.

En renouvelant notre exhortation à tous les citoyens en âge de voter, à aller se faire inscrire sur les listes électorales, prions tous afin que nous puissions accomplir notre mission au service de la Nation pour bâtir ensemble, un Togo apaisé et réconcilié. Togolaise, ma soeur, Togolais mon frère, viens, ensemble, bâtissons la cité.

Que le Seigneur nous garde. Je vous remercie

La Banque centrale fait l'état dans l'Uemoa

Le Togo, la Côte d'Ivoire, le Sénégal... au-dessus du seuil de pauvreté de l'Union

Le seuil de pauvreté a été déterminé dans tous les pays de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) à partir de l'approche de la pauvreté absolue, à l'exception de la Côte d'Ivoire qui a eu recours à l'approche relative pour déterminer ce seuil. Dans l'Union, la ligne de pauvreté varie d'un pays à l'autre. Les dernières données actualisées en 2010 révèlent qu'elle est plus faible au Burkina et plus élevée au Togo. En effet, le seuil de pauvreté est ressorti à 109.891 FCFA par an et par habitant au Burkina contre 271.057 FCFA au Togo. A l'échelle de l'Union, il est estimé à 182.072 FCFA, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Sénégal et le Togo se situant au dessus de ce seuil, indique un Rapport sur la situation de la pauvreté dans l'Union.

Sur la base des seuils nationaux de pauvreté, et en fonction des années de déroulement des enquêtes, l'incidence de la pauvreté, c'est-à-dire le nombre de personnes pauvres, est évaluée à 49,4% en 2010 dans l'Union. Elle est plus élevée en Guinée-Bissau (69,3%)

et dépasse la moyenne sous-régionale au Niger, au Sénégal et au Togo. En revanche, elle apparaît plus faible au Bénin (35,2%). En considérant le seuil de 1,25 dollars (environ 625 francs Cfa) par jour suivi par la Banque mondiale, le taux de pauvreté serait plus faible dans l'Union (39,8%). Selon ce critère, la Côte d'Ivoire contiendrait relativement moins de pauvres (24%) et le Mali enregistrerait le taux de pauvreté le plus élevé (50%). Le Sénégal et le Togo comptent également moins de pauvres que la moyenne sous régionale.

L'écart entre le revenu moyen des pauvres et la ligne de pauvreté, qui exprime la profondeur de la pauvreté, est plus prononcé en Guinée-Bissau (25,0%), au Niger (24,1%) et au Togo (22,9%). Il est plus faible au Bénin (10,4%). Les inégalités de revenus entre pauvres, qui mesurent la sévérité de la pauvreté, reflètent les mêmes tendances. En effet, au sein de la population pauvre, les plus pauvres des pauvres sont plus nombreux en Guinée-Bissau (12,4%), au

Niger (12,3%) et au Togo (11,0%). En revanche, ils ne représentent que 4,5% de la population pauvre au Bénin.

Au niveau des populations prises dans leur ensemble, les inégalités de revenus, mises en exergue par l'indice de concentration de Gini, sont également prononcées. En effet, de fortes disparités sont observées dans la distribution des revenus des populations au Burkina (45,0%), en Côte d'Ivoire (42,1%) et au Mali (40,1%). Les inégalités les plus importantes sont notées au Bénin, où 46,9% des revenus sont détenus par une faible proportion de la population. Ces disparités sont moins prononcées en Guinée-Bissau (36,0%), au Niger (34,0%) et au Sénégal (34,2%). Dans ce registre, le Togo apparaît comme le pays de l'Union au sein duquel les revenus sont mieux redistribués (33,5%).

Les périodes de référence ayant permis de déterminer les seuils de pauvreté étant différentes d'un pays à l'autre, l'analyse comparative de l'évolution de la pauvreté dans l'Union s'avère relativement difficile.

Toutefois, sur la base des données disponibles, le taux de pauvreté a régressé, entre 2000 et 2010, dans tous les pays de l'Union, sauf au Bénin, en Côte d'Ivoire et en Guinée-Bissau où il a progressé. La plus forte augmentation a été enregistrée en Côte d'Ivoire (10,5%), tandis que les diminutions les plus sensibles ont été notées au Mali (12,0%) et au Togo (10,9%). Cette tendance se confirme à l'échelle de l'Union, où le taux de pauvreté s'est replié de 1,1% sur la période.

L'analyse de la pauvreté dans l'Union révèle que le milieu rural reste le plus touché dans tous les pays, avec des proportions de pauvres variant entre 38,4% et 75,0%. Selon le découpage administratif, les régions les plus affectées sont les départements du Couffo et des Collines au Bénin, le Nord et l'Est du Burkina, le Nord et l'Ouest de la Côte d'Ivoire, Gabou et Cacheu en Guinée-Bissau, Sikasso et Mopti au Mali, Maradi et Tillabéri au Niger, Ziguinchor et Kolda au Sénégal, la région Maritime, ainsi que celle des Plateaux au Togo.

FOOTBALL/ COUPE CAF/WYDAD vs AS DOUANES

Objectif: préserver les chances de qualification

Seul rescapé togolais encore en lice en compétition africaine, ayant bénéficié du forfait au premier tour des préliminaires de Mogas 90 du Bénin, l'AS Douanes affronte ce week-end à Casablanca le Wydad avec un objectif précis: réaliser dans le pire des cas un match pour espérer passer en match retour dans deux semaines à Lomé.

Après l'élimination de Dyto, club champion du Togo en Ligue des champions, l'AS Douanes se rend à Casablanca avec la ferme volonté de réaliser au moins un nul pour conserver toutes ses chances de qualification pour le tour suivant. Mais la partie s'annonce difficile pour les hommes du coach Gnéni Sebabi. "Le WAC est l'un des meilleurs clubs du Maroc et habitué de la compétition. Nous savons que nous n'aurons pas une partie facile mais nous ferons tout pour préserver nos chances pour le match retour", a confié le coach des Togolais.

Pour cette confrontation qui se dispute samedi à 20h00 au complexe Mohamed V et dirigée par le Malien Mamadou Keita, le Wydad a mis en vente 25 000 tickets.

On aura également un œil attentif à la prestation d'autres clubs comme le TCO Boeny de Madagascar qui s'appête à défier Ismaïlia, premier club égyptien à inscrire son nom au palmarès d'une



Coupe d'Afrique (Coupe des clubs champions 1969) qui occupe actuellement la deuxième place du groupe B de son championnat national derrière le Zamalek.

Les deux représentants maliens, l'US Bougouni, club de deuxième division, vainqueur de sa Coupe nationale en 2012, et Onze Créateurs, septième de son champion-

nat à mi-parcours, très loin du Stade Malien, leader incontesté de l'épreuve et à qui le titre paraît promis cette saison, sont là pour confirmer la bonne santé d'un football qui vient, une fois encore, de confirmer sa bonne santé lors de la CAN en Afrique du Sud. On surveillera encore les Equato-guinéens de Panter et les Libériens

de Barrack Young Controllers. Les Gambiens de Gamtel auront une rude partie face au CS Sfaxien, seule formation à avoir remporté à deux reprises la Coupe de la Confédération Orange depuis sa création en 2004 (2007 et 2008).

Plusieurs rencontres s'annoncent très ouvertes, ENPPI-Gor Mahia, Petro Atletico-Super Sport United, Heartland FC-US Bitam, les Gabonais ayant fait parler la foudre au tour précédent en inscrivant 17 buts, face au débutant, il est vrai, de Sao Tome et Principe, Desportivo Gauadalupe.

L'ASEC Mimosas, champion d'Afrique en 1998, traverse une période très difficile. Le fleuron du football ivoirien reste sur une défaite en championnat contre le Séwé Sport de San Pedro. Contre les Burkinabé du Rail Club du Kadiogo se doivent de saisir l'opportunité d'une relance absolument nécessaire.

Le PM togolais rassure que les rapports des comités de gestions des fonds seront audités

Les comités de supervision, de mobilisation de fonds et d'organisation mis en place par le gouvernement pour gérer la participation togolaise à la Coupe d'Afrique des Nations (CAN 2013) en Afrique du Sud ont remis officiellement mercredi leurs rapports moral et financier au Premier ministre Séléagbodji Ahoomey-Zunu, également président du comité ad hoc de supervision qui a rassuré le peuple togolais que ces documents seront transmis à

des auditeurs indépendants.

MAhoomey-Zunu a indiqué qu'il s'est engagé lors de l'installation des comités chargés de l'organisation de la participation du Togo à la CAN 2013 à travailler dans la transparence totale et comme son équipe est arrivée à la fin de sa mission, il faut rendre compte de cette organisation en termes de recette, de dépense et de rapport moral.

Le Premier ministre a révélé que les différents comités ont fini leur travail mais ce travail reste à compléter parce que certaines recettes ne

sont pas encore totalement arrivées sur le compte du comité de mobilisation de fonds. Il a précisé que le comité attend les fonds que la Confédération africaine de football (CAF) doit verser aux joueurs parce qu'ils sont arrivés en quarts de finale, la restitution de la somme qu'ils ont versée à l'avionneur qui n'a pas pu ramener les joueurs d'Afrique du Sud, le remboursement des billets des joueurs plus les fonds que les opérateurs téléphoniques doivent mettre à leur disposition.

Pour lui, le plus important

aujourd'hui c'est que les rapports des comités de mobilisation et de gestion des fonds seront transmis à deux auditeurs indépendants. Ces auditeurs dont les noms seront rendus publics par un arrêté que le Premier ministre signera vendredi seront choisis par le ministre de l'Economie et des Finances.

Les Eperviers pour la première fois de leur histoire ont atteint les quarts de finale de la CAN 2013 en Afrique du Sud. Ils ont été éliminés (1-0) à cette étape de la compétition continentale par le Burkina Faso.

EUROPE/LIGUE DES CHAMPIONS

L'élite prête pour le tirage aujourd'hui

Huit clubs issus de cinq pays différents prendront part au tirage au sort pour les quarts de finale de l'UEFA Champions League, qui aura lieu aujourd'hui à partir de 12h00 HEC au siège de l'UEFA à Nyon, Suisse.

Le FC Bayern München et les débutants du Málaga CF ont décroché les deux dernières places disponibles mercredi soir. Les Andalous se débarrassaient du FC Porto pour garantir un nouveau quart de finaliste pour la deuxième année de rang, après l'APOEL FC en 2011/12. Ce succès signifie également que l'Espagne aura trois représentants présents au tirage - la première fois qu'une association compte trois équipes ou plus présentes en quarts de finale depuis l'Angleterre en 2008/09.

Le Bayern et Málaga on rejoint les FC Barcelona et Galatasaray A?, qualifiés mardi. Le Real Madrid CF peut toujours rêver d'un dixième sacre après avoir sorti le Manchester United FC la semaine dernière, alors que la Juventus (sept ans), le Borussia Dortmund (15 ans) et le Paris Saint-Germain

FC (18 ans) retrouvent ce stade de la compétition après de longues absences.

Les rencontres des quarts de finale, auxquels participeront les huit vainqueurs des huitièmes de finale de l'UEFA Champions League, seront déterminées par un tirage au sort ouvert. À ce stade de la compétition, il n'y a plus de tête de série et les clubs d'une même association nationale peuvent être tirés au sort l'un contre l'autre. Les quarts de finale se disputeront en matches aller et retour. Les matches aller auront lieu les mardi 2 et mercredi 3 avril, et les matches retour la semaine suivante, les mardi 9 et mercredi 10 avril. Le tirage au sort des demi-finales aura ensuite lieu à Nyon le 12 avril. Les demi-finales aller se dérouleront les mardi 23 et mercredi 24 avril et les matches retour la semaine suivante, les mardi



30 avril et mercredi 1er mai. La finale de l'UEFA Champions League 2012/13 aura lieu le samedi 25 mai à Wembley, à Londres.

TOGO/

EN: Adebayor et Agassa écartés contre le Cameroun ?

Alors que le sélectionneur du Togo Didier Six doit très prochainement dévoiler sa sélection de joueurs pour le match contre le Cameroun, prévu le week-end du 23 mars, dans le cadre des éliminatoires du Mondial 2014, le technicien français pourrait se passer des services de deux de ses cadres, selon les informations.

Pour le déplacement à Yaoundé pour y défier les Lions Indomptables lors de la 3e journée des éliminatoires de la Coupe du monde 2014, Didier Six devrait vraisemblablement ne pas faire appel à Emmanuel Adebayor, ni Kossi Agassa. Un choix motivé par les sorties médiatiques des deux joueurs après l'élimination de l'équipe à la CAN 2013.

La capitaine des Eperviers, s'était notamment fait remarquer pour son tackle appuyé envers son sélectionneur. L'attaquant de Tottenham s'était présenté passablement irrité en zone mixte pour déclarer: "Je suis déçu, dégoûté, abattu! (...) La déception est plus qu'énorme. Le coach n'a pas été un atout! Moi, j'étais sur le terrain, donc je ne pouvais pas faire les deux. J'ai essayé de faire de mon mieux, mais c'est vrai que cela ne nous a pas aidés."

Une déclaration sans détour, appuyée par Kossi Agassa, qui déjà à l'époque avait fait réagir le technicien français. Mais pour punir les contestataires de ses choix, Six devrait donc cette fois se priver volontairement des deux cadres du vestiaire, histoire de les sanctionner.

TOGO/

Athlétisme: Le Togo s'active pour les premiers championnats d'Afrique cadets

Le directeur technique des jeunes de la Fédération togolaise d'athlétisme (FTA), Kpatcha Cyrille a qualifié d'immanquables les premiers championnats d'Afrique cadets d'athlétisme (filles et garçons) que le Nigéria accueille du 28 au 31 mars 2013, dans une interview qu'il a accordée mardi à l'agence Xinhua.

"Cette décision de la Confédération africaine d'athlétisme (CAA) de permettre aux jeunes du continent à s'habituer des rouages des compétitions internationales est une initiative qui félicitera le remplacement des athlètes vieillissants dans nos fédérations", a confié le directeur technique des jeunes.

S'agissant des participants, M. Kpatcha a indiqué que les premiers championnats d'Afrique cadets d'athlétisme sont ouverts aux athlètes dont l'âge est compris en 16 et 17 ans.

"Cette opportunité que la CAA offre aux filles et garçons du continent de se mesurer dans 20 épreuves est une occasion à ne pas manquer pour la fédération togolaise. C'est dans ce contexte qu'elle s'attèle depuis l'ouverture de la saison sportive 2012-2013 à organiser des critères à l'intention des minimes et cadets afin de les évaluer et de leur permettre de s'habituer aux règlements des compétitions internationales" a-t-il affirmé.

Nous aurons encore à organiser un critérium samedi avant les championnats nationaux minimes et cadets qui auront lieu de 22 au 24 mars et à l'issue desquelles nous allons sélectionner nos cadets pour Warri au Nigeria, a-t-il ajouté.

ZURICH/

Peu de changement en tête du classement mondial

La nouvelle édition du Classement mondial FIFA/Coca-Cola ne voit que peu de changement intervenir au sommet de la hiérarchie. L'Espagne reste toujours en tête avec une confortable avance sur l'Allemagne et l'Argentine. Le premier changement voit la Colombie s'emparer seule de la 6ème place alors qu'elle était à égalité avec le Portugal le mois dernier.

Les principales évolutions interviennent plus loin dans le classement, le début des qualifications pour la Challenge Cup de l'AFC, disputées aux Maldives, ayant vu plusieurs équipes récolter de nombreux points et réaliser de notables progressions dans la hiérarchie. Successivement vainqueur du Sri Lanka (173ème, plus 20) et de la Mongolie (178ème, plus 3) et tenu en échec par le Laos (168ème, plus 5), l'Afghanistan a gagné pas moins de 48 places pour se retrouver en 141ème position.

Qualifiés pour la Challenge Cup 2014 - tout comme la Palestine (150ème, plus 3) et le Myanmar (155ème, plus 9) -, les Afghans occupent désormais le meilleur classement de leur histoire. L'Inde (143ème, plus 24) n'est pas en reste, mais n'est pas encore qualifiée pour la Challenge Cup et devra compter sur l'aide des autres équipes de son groupe pour espérer obtenir sa qualification. Au total, 18 matches internationaux "A" ont été pris en compte pour l'établissement de cette édition de mars du Classement mondial FIFA/Coca-Cola, dont 15 ont été disputés dans le cadre des qualifications pour la Challenge Cup de l'AFC. Cela porte à 155 le nombre de matches internationaux "A" disputés en 2013.

REPERES

En finir avec le déséquilibre genre

"Une promesse est une promesse : il est temps de passer à l'action pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes", est le thème retenu pour ce 8 mars, jour de la célébration de la journée internationale de la Femme. Au Togo, au regard de la politique de parité prônée par le chef de l'Etat, cette journée est placée sous le signe : "la participation de la Femme à la gouvernance publique". En effet, la ministre de la Promotion de la Femme a fait une déclaration la veille, dans laquelle elle rappelle que "le 8 mars est l'histoire de toutes les femmes qui ont lutté pendant des générations pour asseoir des bases dont aujourd'hui nous profitons toutes et tous des fruits générés par leurs combats". Elle a insisté surtout sur le thème national qui "vient à point nommé pour contribuer à transcrire dans les faits la volonté du gouvernement d'en finir avec le déséquilibre constaté dans ce domaine à la grande disgrâce des femmes et d'informer la population, surtout les femmes, du chemin à parcourir afin d'atteindre cet objectif". "Aussi bien sur le plan politique, familial, professionnel, social, culturel et éducatif, il est temps de reconnaître le rôle prépondérant que jouent les femmes pour concrétiser l'équité genre tant attendue", a-t-elle souhaité.

Les anciennes cartes d'électeurs, plus valables !

Le chronogramme qui devra régir le recensement électoral pour les élections législatives et locales prochaines au Togo, est dévoilé le 06 mars. Au total, 35 préfectures réparties en deux zones sont prises en compte. La zone 01 (17 préfectures) va de Kpendjal à Ogou. Le recensement est prévu dans cette partie du pays entre le 15 et le 24 mars. La zone 02 (18 préfectures), qui va de l'Amou à Lomé commune 5, connaîtra son recensement entre le 5 et le 14 avril 2013.

Les anciennes cartes d'électeurs ne seront plus admises au cours des élections à venir, a précisé Angèle Dolah Aguihah, présidente de la CENI, en soutenant qu' "il s'agit d'un nouveau recensement et non d'une révision". "Nous pouvons dire que ce nouveau recensement est une décision politique, qui demande aux Togolais en âge de voter, d'aller se faire recenser et d'avoir une nouvelle carte d'électeur", lance Mme Aguihah.

Les trafiquants de drogues toujours traqués

2203,8 kg de cannabis, ont été complètement incinérés en fin de semaine dernière au champ de tir d'Agoè (banlieue nord-est de Lomé). L'opération d'incinération de cette quantité de drogue, saisie entre juin 2012 et février 2013, par la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ), s'est déroulée en présence du ministre de la Sécurité et de la protection civile le Col Yark Damehane. Selon le ministre de la sécurité : "ces saisies ont été souvent opérées à nos frontières, les trafiquants dissimulent ces drogues dans des pneus secours ou dans des parois de voiture pour les amener en Europe." Le Togo apparaît alors comme un point vital pour les trafiquants puisqu'ils profitent de sa position géographique pour faire partir ces produits illicites vers les autres destinations. "Le Togo n'est pas une plaque tournante de la drogue", précise tout de même le ministre de la sécurité. "On ne peut pas demander à ces trafiquants de survoler notre territoire. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de demeurer très vigilants afin que quelle que soit leur ingéniosité, que nous puissions les arrêter", lance ce dernier avant de marteler que : "Ils doivent comprendre que nous n'avons pas de place ici pour eux. S'ils prennent le risque, ils nous trouveront toujours sur leur chemin". Ces 2203,8 kg de cannabis appartiendraient, faut-il le souligner, à une dizaine de trafiquants de diverses nationalités. Lesquels trafiquants sont incarcérés à la prison civile de Lomé et devront répondre de leurs faits dans les mois ou jours à venir.

Les consommateurs de gaz en difficulté

Depuis quelques jours, il est difficile de recharger les bouteilles de gaz au Togo. La direction du groupe français Total a pris une décision "unilatérale" depuis le 25 février dernier de rejeter certaines bouteilles de gaz. Selon une circulaire envoyée à chacune de ses stations-service, la direction de Total Togo, écrit ce qui suit : "Nous vous informons qu'à compter du 1er mars 2013, seules les bouteilles de 12, 5kg des marques Total, Total Gaz, Antar gaz, Elf antar gaz, Elf oil gaz, Mobil gaz, Shell sigma et Transco gaz seront acceptées par le dépôt GPL." Du coup, toutes les autres bouteilles, quelle que soit la provenance seront systématiquement refusées et rejetées. C'est ainsi que plusieurs consommateurs n'ayant pas été servis pour avoir apporté des bouteilles non conformes aux choix de Total Togo ont versé leur mécontentement sur les pompistes de Total Togo. Plusieurs se plaignent qu'ils ne font leur achat que dans les stations Total. Les pompistes le reconnaissent mais expliquent que cela ne proviendrait pas d'eux, mais plutôt de leur hiérarchie. Informés de la situation, les responsables de l'Association togolaise des consommateurs ont fait une réaction vigoureuse contre cette décision unilatérale et impopulaire du groupe Total qui n'a pas motivé sa décision. Pour le secrétaire général de l'Atc, M. Agouta, sur la radio Nana Fm ce lundi 11 mars, "Pour la direction de Total, c'est une raison de sécurité. Mais, nous avons interpellé les autorités pour qu'elles puissent calmer les populations et trouver une solution ; parce que les gens ont des bouteilles qui datent de plus de dix (10) ans". Il a ajouté qu'il faut que la direction de Total communique suffisamment autour de la question avant de prendre cette décision.

Aaron Lordson de conquête en conquête

Après son Noël 2012 parfaitement réussi en Suisse, le musicien togolais Aaron Lordson, résident en Espagne, part à la conquête de l'Europe.

Artiste du jazz d'influences multiples, d'Armstrong à Ray Charles en passant par Aretha Franklin, James Brown, Aaron Lordson fait un tabac en

polyrythmique portant sur des éléments du soul, aux racines du gospel, ponctuées avec des accents de reggae, du blues et du r'n'b.

Le succès de ce Togolais d'Espagne est aussi basé sur une connaissance pointue du monde du showbiz, un rare savoir-faire en matière de vente de son produit et de ses talents. Aaron a créé sa propre chaîne de promotion basé sur le marketing par Internet et la vente directe de ses performances. Résultat des millions de fans et de "followers"

suivent ses prestations à travers le monde.

Sa discographie est impressionnante et présente 16 albums produits par son propre label le "Lordsonmusic".

On ne compte plus ses concerts et spectacles en direct à la télé, dans des salles spécialisées à travers le monde. Il peut jouer comme soliste à la guitare ou au piano, avec son groupe de "soul" ou accompagné de son orchestre. Il a une haute définition de la musique classique et de la musique noire.



Découvert grâce à une émission de la TVE, "Fils de Babel" à laquelle il avait participé en 2008, Aaron Lordson vole de succès en succès. Il entame actuellement un tour de l'Europe qui dénote de sa réussite. Le calendrier de mars le conduit à travers plusieurs villes d'Allemagne, de la République Tchèque et de la Turquie.

Espagne. Une ascension qui étonne de la part de ce gynécologue qui a plaqué Hippocrate pour la musique, après des études universitaires bien réussies. Il a décidé selon sa propre expression de "partager son art avec le monde".

Cet art est une excellente combinaison d'une voix rauque qui se mange à une musique

Coopération Nord-Sud

Le don du livre en question

Le don de livres, un système à repenser. Tel est le thème de l'atelier préparatoire et thématique des Assises internationales de l'édition indépendante (Bibliothèque Universitaires des Langues et Civilisations) qui se tient les 20 et 21 mars 2013 à Paris

Si de nombreux débats et discussions sur le don de livres ont eu lieu, rares sont ceux qui ont pris en compte, en complément du point de vue indispensable des collectifs professionnels de bibliothécaires, celui des éditeurs et des libraires.

Le don de livres du Nord vers le Sud fonctionne sur des mécanismes de solidarité internationale malheureusement parfois doublés d'une vision misérabiliste des pays en voie de développement. Des structures françaises expédient chaque année dans toute la francophonie du Sud une quantité considérable d'ouvrages donnés par des particuliers ou des bibliothèques françaises (à la suite, la plupart du temps, d'opérations de "désherbage"). Ces démarches, bien que le plus souvent généreuses, gagneraient à prendre en compte l'ensemble de la chaîne du livre et à ne plus opposer les politiques de soutien à la lecture aux politiques de soutien au développement des industries

culturelles. Cette opposition datée semble peu pertinente ; tout prouve au contraire que les unes ne vont pas sans les autres - sinon à rester durablement dans une forme plus ou moins avouée d'assistantat. Il est urgent d'imaginer aujourd'hui une "modernité" du don de livres qui soutiendrait à la fois la dynamique des chaînes du livre locales, tout en apportant un appui aux bibliothèques.

Cet atelier se fixe ainsi 3 objectifs principaux. Dans un premier temps : interroger les pratiques existantes et l'incidence de la "chaîne du don" sur la "chaîne du livre" du point de vue des bibliothécaires, des éditeurs et des libraires locaux. Dans un second temps, interroger, promouvoir et "compléter", le cas échéant, les outils de référence existants (entre autres la Charte du don de livres réalisée par l'association Culture et développement, en partenariat avec plusieurs structures et institutions). Enfin, proposer des alternatives réalistes et pérennes aux dons de livres "classiques", permettant nous l'espérons de nourrir et enrichir les pratiques actuelles, au regard de l'expérience des professionnels locaux.

On attend de voir...

Livres

Une collection qui met à l'honneur les acteurs des luttes des peuples pour l'émancipation

Le CETIM vient de lancer une nouvelle collection de livres intitulée "Pensées d'hier pour demain" (série Afrique et Caraïbes). Cette collection se propose d'offrir au public, jeune en particulier, de courts recueils de textes de divers acteurs qui, hier, furent au cœur de la lutte des peuples pour l'émancipation et dont, aujourd'hui, la pensée s'impose toujours comme de la plus grande actualité.

Le premier numéro concerne Patrice Lumumba (Recueil de

textes introduit par Georges Nzongola-Ntalaja, 96 pages) et le deuxième Frantz Fanon (Recueil de textes introduit par Mireille Fanon-Mendès-France, 96 pages).

Vous trouvez sur le site du CETIM les présentations de ces livres :

Patrice Lumumba et Frantz Fanon. Parmi les prochains livres de cette collection à paraître : Medhi Ben Barka, Steve Biko, Amílcar Cabral.

Festival

Plumes Francophones à l'ouverture cette après-midi

Le festival de littérature Plumes Francophones débutera ce vendredi après-midi à 17 heures au siège de l'Association Filbleu. C'est la 3ème édition en trois ans, avec un certain succès. Cette édition dont le thème s'inspire d'une suggestion de Me Alexis Aquereburu, est consacrée aux créations togolaises naissantes, tant en littérature que dans les autres arts. Plusieurs jeunes

auteurs de l'intérieur cooptent parmi les participants, parmi lesquels les Premiers ministres Edem Kodjo et Joseph Kokou Koffigoh, ainsi que des auteurs de l'extérieur comme Kofi Anyinefa, la journaliste Sophie Ekoué, Jacques Dabla, Amoussa Koriko. Des artistes plasticiens seront également de la partie, dont Augustin Agbodza, Jerry Orlando et le sculpteur de sable, Bob Attisso.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récupéré N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Secteur informel

Etonam Sossou

Hamid est un immigré nigérien qui vit au Togo depuis bientôt cinq ans. Il a quitté son Niger natal pour venir se «débrouiller» au Togo, encouragé par un de ses camarades du village qui l'avait précédé dans cette aventure. «Je viens de Jaïta, un petit hameau très enclavé du Niger», raconte-t-il. A son arrivée, il ne savait rien faire. Mais, très vite, il a appris à se battre dans le secteur informel : «Je me suis mis à l'école d'un frère du Niger qui m'a convaincu de la rentabilité de la restauration ici à Lomé». Aujourd'hui, il tient une cafétéria prospère à Tokoin Cébévito.

Pourquoi Lomé plutôt que Niamey ? «La restauration est d'autant plus rentable que la clientèle est nombreuse, répond Hamid. Lomé est une ville fortement peuplée. C'est pourquoi, dans les grandes villes togolaises, les Nigériens s'installent surtout dans les quartiers populaires.

Dès sept heures du matin, on

se bouscule chez Hamid. «Avec 100 F cfa, j'ai ici une tasse de lait ou de café au lait bien consistante, contrairement à ce que nos compatriotes nous servent », déclare un client. Un chauffeur de taxi renchérit : «Chaque matin, autour de dix heures, je vais chez l'un de ces étrangers manger pour la journée. Ici, nous sommes servis avec empressement, courtoisie et humour».

Majoritaires dans le secteur de la restauration, les togolais ont jusqu'ici toléré la concurrence des immigrés. Mais leur réussite commerciale est de plus en plus mal vue des nationaux. Au grand marché de Lomé, Mme Sako ne cache pas sa colère, bien qu'elle se défende d'être xénophobe : «Ces étrangers nous ont arraché la plupart de nos clients. Nous savons qu'ils utilisent la magie pour vendre mieux que nous ». Pour Gérard, un restaurateur togolais qui vient de mettre la clé sous la porte, «ces gens ont certainement un circuit de fraude par lequel ils



s'approvisionnent en lait, café, sucre et beurre. Sinon, je ne comprends pas comment ils arrivent à s'en sortir».

Marges réduites, clients nombreux.

Comme preuve du contraire, Hamid sort ses factures. «Je m'approvisionne chez les grossistes du marché, martèle-t-il. C'est chez eux que j'achète tout ce que je vends ici ». Pendant qu'il s'explique, arrive

inopinément le livreur d'œufs. Hamid lui achète le plateau de 24 œufs à 1600 F CFA.

Mme Dossou Léa, restauratrice elle aussi, pense que «les togolais vont chez les Nigériens par snobisme ». Or les cabanes qui tiennent lieu de restaurants se ressemblent toutes. Elles sont délabrées, sales et plantées dans un environnement peu appétissant.

L'engouement des clients pour les restaurants nigériens s'explique autrement. C'est l'avis de cette autre tenancière plus lucide : «Ces Nigériens ont certainement quelque chose de plus que nous, soit dans la qualité de leur service, soit dans la variété des mets ». Pour Hamid, son succès commercial et celui de ses compatriotes n'a rien de

mystérieux. «Au contraire des togolais, explique-t-il, nous avons des marges bénéficiaires très réduites qui nous permettent de réaliser de bonnes recettes grâce au nombre élevé de nos clients.»

De fait, les Nigériens s'entendent au sein de leurs associations de ressortissants pour adopter des méthodes commerciales communes afin de s'imposer dans le petit commerce. C'est le cas de Moussa, qui tient une échoppe. «Il y a toujours beaucoup de clients dans ma boutique parce que je suis large et moins cher que les autres», confirme-t-il. Alhadji, lui, est vendeur de brochettes : «Nous sommes les plus nombreux et les plus performants dans le secteur de la viande grillée parce que nous savons satisfaire nos clients. Ils n'ont pas assez d'argent, mais nous devons nous débrouiller pour leur donner le maximum de satisfaction».

Situation agricole et alimentaire

Les pays du Sahel tributaires de la pluviométrie

Le Comité inter-états de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (Cilss) tient sa traditionnelle concertation annuelle pour évaluer la situation agricole et alimentaire dans chacun des pays et identifier les zones à risque, ainsi que les populations vulnérables durant la

période de soudure ont été au centre des travaux du comité. Pour le secrétaire exécutif du Cilss, le Pr Alhousseini Bretaudeau, cette structure a pleinement joué son rôle d'anticipation et de veille stratégique à travers la prévision et le suivi agro-hydrométéorologique. Il a

l'agriculture est fortement tributaire de la pluviométrie, reste encore très vulnérable aux variations climatiques. D'où la nécessité de renforcer la résilience des populations. Le lancement de l'Alliance globale pour les initiatives résilience (Agir) au Sahel et en



période de soudure en vue de préconiser les interventions appropriées en cas de besoin d'urgence. Il vient d'enregistrer l'adhésion de 4 nouveaux Etats (Bénin, Côte d'Ivoire, Togo et la Guinée).

Les résultats de la campagne agricole 2012-2013, les perspectives alimentaires dans la sous-région et les besoins des populations à l'approche de la

ajouté que le plaidoyer du Cilss auprès de ses partenaires a aussi permis de mobiliser d'importantes ressources pour les pays les plus affectés, afin d'atténuer les souffrances des populations vulnérables. Néanmoins, il a précisé que la récurrence des crises alimentaires et nutritionnelles au Sahel et en Afrique de l'Ouest rappelle que la sous-région dont

Afrique de l'Ouest, en décembre 2012, est une réponse éloquent, a-t-il admis. Le renforcement du dialogue politique avec les Etats, l'intensification de la synergie avec les commissions de la Cedeao et de l'Uemoa, mais aussi l'amélioration de la gouvernance du Cilss en général, ont permis, selon lui, de conduire, avec succès, d'importants chantiers.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1155 DE LOTO BENZ DU 06 MARS 2013

Nous sommes le mercredi 13 mars 2013 et le tirage de Loto Benz auquel nous prenons part, porte le N°1156.

Lors du dernier tirage de Loto BENZ, des gagnants de gros lots ont été enregistrés à DAPAONG, SOKODE, BADOU, AMLAME, KEVE, ANEHO et à LOME.

A BADOU, AMLAME et KEVE ce sont des lots de 500.000F CFA qui ont été gagnés par des parieurs qui ont tenté leur chance sur les points de vente 2132, 2369 et 5955.

A DAPAONG, SOKODE, KPALIME et ANEHO quatre lots de 750.000F CFA et un gros lot de 1.000.000F CFA qui ont été enregistrés respectivement auprès des opérateurs 1113, 1208, 4053, 8322 et 1202.

De nombreux parieurs basés à LOME ont eu le bonheur de remporter des gros lots, mercredi d'aujourd'hui. En effet, trois lots de 750.000F CFA, deux gros lots de 1.000.000F CFA, un gros lot de 1.250.000F CFA, un gros lot de 1.500.000F CFA et un super gros lot de 2.000.000F CFA ont été recensés auprès des opérateurs 3118, 7451, 7530, 7002, 3757, 5760, 6938 et 6718.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !
BONNE CHANCE A TOUS !

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1156 de LOTO BENZ du mercredi 13 Mars 2013

Numéro de base

27

08

18

18

89